



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS



Cycle
de l'eau

Analyse Comparative des performances de Services Publics d'Eau et d'Assainissement

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS 2016

40 collectivités volontaires participantes pour 2016

38 services d'eau (15,8 millions d'habitants)

32 services d'assainissement collectif (12,6 millions d'habitants)



La FNCCR a initié en 2009 la première analyse comparative des services publics d'eau et d'assainissement en France pour permettre aux collectivités de prendre du recul sur la gestion et la performance de leurs services publics et de disposer ainsi d'un outil de pilotage neutre et objectif.

Cette démarche permet aux collectivités volontaires, grâce aux croisements d'indicateurs et aux partages d'expériences, de mieux comprendre et analyser les performances de leurs services dans le temps et par comparaison avec d'autres collectivités.

Cette démarche est aussi l'occasion d'engager un processus itératif d'amélioration du service, en identifiant les axes de progrès, les objectifs et les actions à engager, en s'appuyant sur les < bonnes pratiques > éprouvées par d'autres (en les adaptant), et en suivant un panel d'indicateurs pertinents pour les mesurer et le cas échéant corriger les actions ou adapter les objectifs.

L'analyse comparative est ainsi un outil qui permet chaque année de prendre un peu de hauteur sur les enjeux quotidiens du service et de requestionner plus globalement ses objectifs de manière transversale, quel que soit son (ou ses) mode(s) de gestion.

Chaque année sont produites des analyses détaillées à destination des participants qui sont utilisées comme bases de discussions lors des groupes d'échanges. Ce document public anonyme vous présente quelques extraits et grandes tendances de l'exercice 2016 au regard des grands enjeux de la performance des services d'eau et d'assainissement à l'heure actuelle en France.

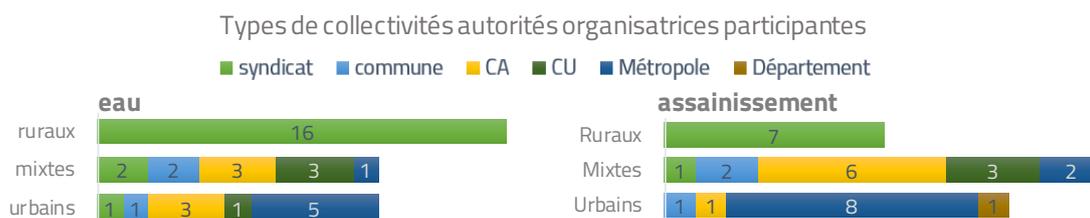
Bonne lecture !

Mireille PERNOT
Vice Présidente de la FNCCR
Vice Présidente de Nantes Métropole en charge de l'eau et de l'assainissement

Points d'attention

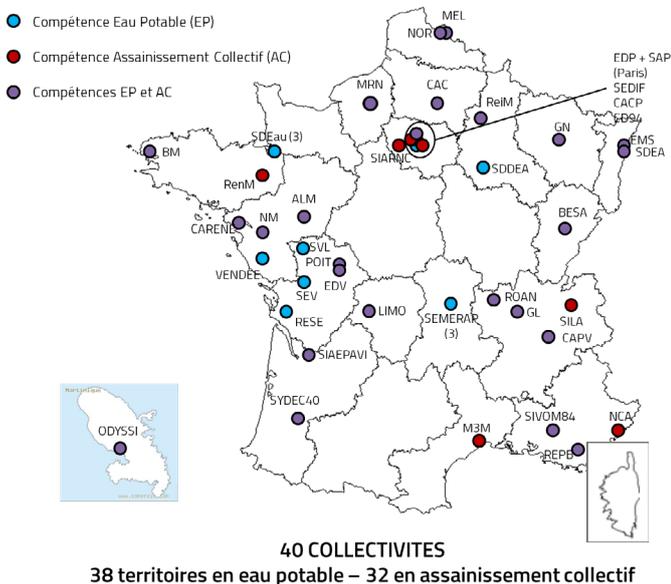
Trois variables sont principalement utilisées pour calculer des ratios nécessaires à la comparaison des collectivités : le volume facturé (m³), la population INSEE (habitants) et le linéaire de réseau (km). Le lecteur doit avoir conscience qu'**aucune de ces variables n'est idéale, et le choix de l'une ou l'autre de ces variables n'est pas neutre sur la comparaison des résultats** : un ratio au m³ facturé est mathématiquement plus faible pour un service d'eau potable réalisant beaucoup de vente en gros mais plus élevé pour un service d'assainissement gérant beaucoup d'eaux pluviales non facturées ; un ratio à l'habitant est mathématiquement plus élevé pour un service faisant face à de fortes variations saisonnières de population ; un ratio au km de réseau est mathématiquement plus élevé pour un réseau court et urbain que pour un réseau étendu et rural.

La participation à l'analyse comparative se fait sur la base du volontariat. **Les services participants ne constituent donc pas un échantillon représentatif de l'ensemble des services d'eau et d'assainissement en France.** Il s'agit de services desservant plus d'habitants qu'un service moyen, dont les autorités organisatrices sont typiques de « grands » services (cf. ci-dessous), généralement engagées dans des démarches de performance, et majoritairement gérées par un opérateur public.



Tous les services ne renseignent pas toutes les données, ce qui explique parfois un nombre de données inférieur au nombre total de services du groupe.

Collectivités participantes et groupes d'urbanisation



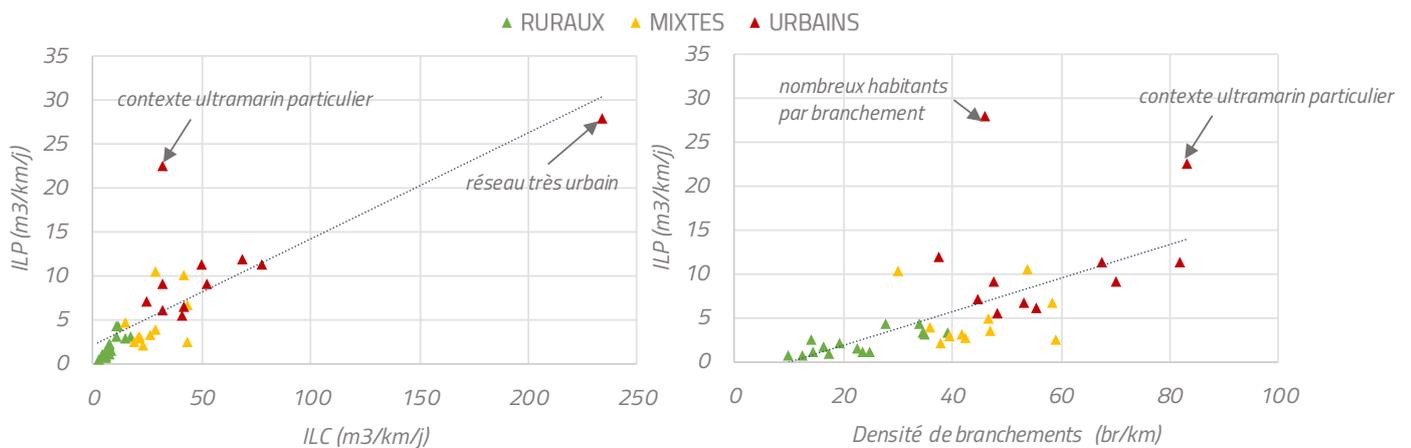
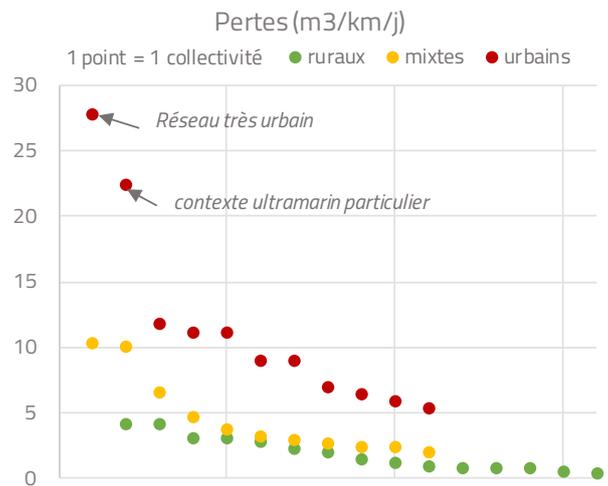
	Indicateur	Limites
EAU	Densité de branchements (Branch. / km)	≤ 15 : rural 15 < mixte ≤ 30 > 30 : urbains
	Indice linéaire de consommation (m ³ /km/jour)	≤ 35 : rural 35 < mixte ≤ 50 > 50 : urbains
	Densité de population (hab/km)	≤ 110 : rural 110 < mixte ≤ 180 > 180 : urbains
ASSAINISSEMENT	STEU pour 100 000 habitants	> 0,1 : urbain
	STEU > 100 000 EH	non : rural
	Densité de population (hab/km)	≤ 150 : rural 150 < mixte ≤ 300 > 300 : urbains

Des pertes en eau de mieux en mieux maîtrisées

L'indicateur de pertes (ILP) par jour et par kilomètre de réseau est **le plus représentatif de la performance du réseau d'eau** car contrairement au rendement, il est peu dépendant des volumes échangés en gros avec des services extérieurs.

Sur les 21 collectivités participant depuis 2012, 8 collectivités ont diminué significativement leur ILP, de 7% par an en moyenne.

Le niveau de pertes doit être analysé au regard des caractéristiques du réseau : **plus le réseau est dense et court (urbain), plus les pertes par km sont élevées**. Ceci s'observe sur les deux nuages de points ci-dessous, qui corrélient l'ILP avec l'indice linéaire de consommation (ILC) d'une part et la densité de branchements d'autre part, caractéristiques de l'urbanisation du service. Plus un service est « urbain », plus l'ILP est élevé. Quelques services sont toutefois en décalage.

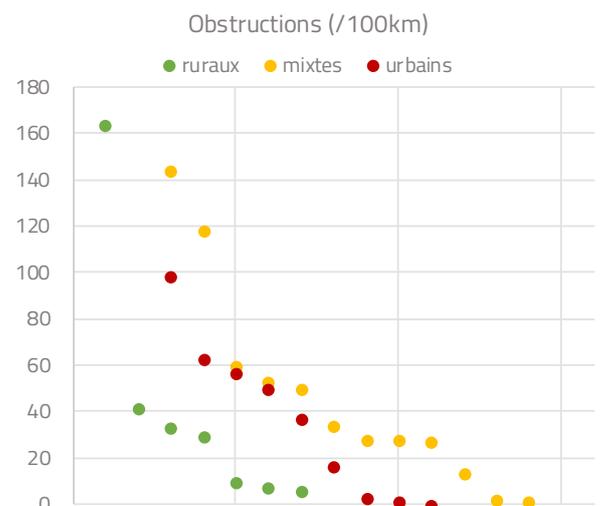


Des réseaux d'assainissement qui s'obstruent peu

La performance des réseaux d'assainissement est une notion délicate à qualifier : les points, de rejets vers le milieu naturel et d'entrée en stations ne sont pas nécessairement tous équipés de dispositifs de mesure ou même de moyen pour estimer les déversements. Or ces mesures seraient nécessaires pour juger de l'efficacité des réseaux d'assainissement à remplir leur fonction de collecte et transfert des eaux usées vers une station pour les dépolluer. L'indicateur réglementaire de conformité collecte n'a pas été étudiée en 2016 car l'arrêté du 21 juillet 2015 était encore trop récent pour permettre de valablement comparer et analyser les résultats, qui rend cette année les résultats délicats à comparer.

Le **taux d'obstructions, ci-contre, constitue cependant un indice de performance d'exploitation des réseaux** : il permet d'évaluer le bon écoulement des eaux usées et des eaux pluviales dans les réseaux mais également dans les branchements. Les obstructions sont plus fréquentes au niveau des branchements, mais varient fortement d'un service à l'autre.

Sur les 18 collectivités participant depuis 2012, 6 ont significativement diminué leur taux d'obstructions. En revanche, pour d'autres services, ce taux a tendance à augmenter, en lien avec la recrudescence de lingettes.

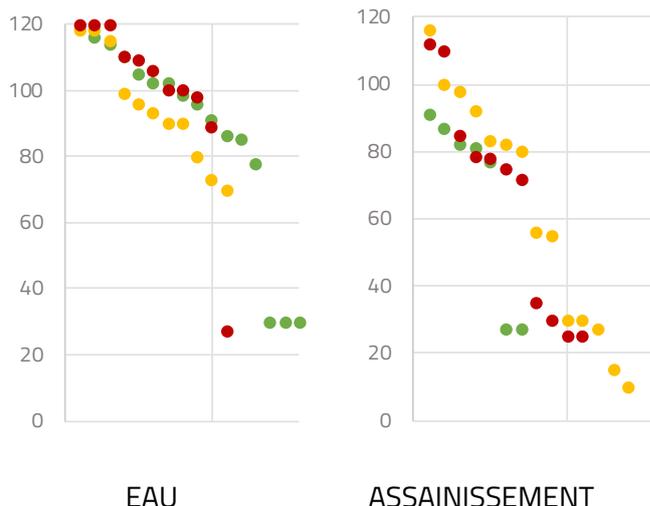


Une connaissance des réseaux qui s'améliore...

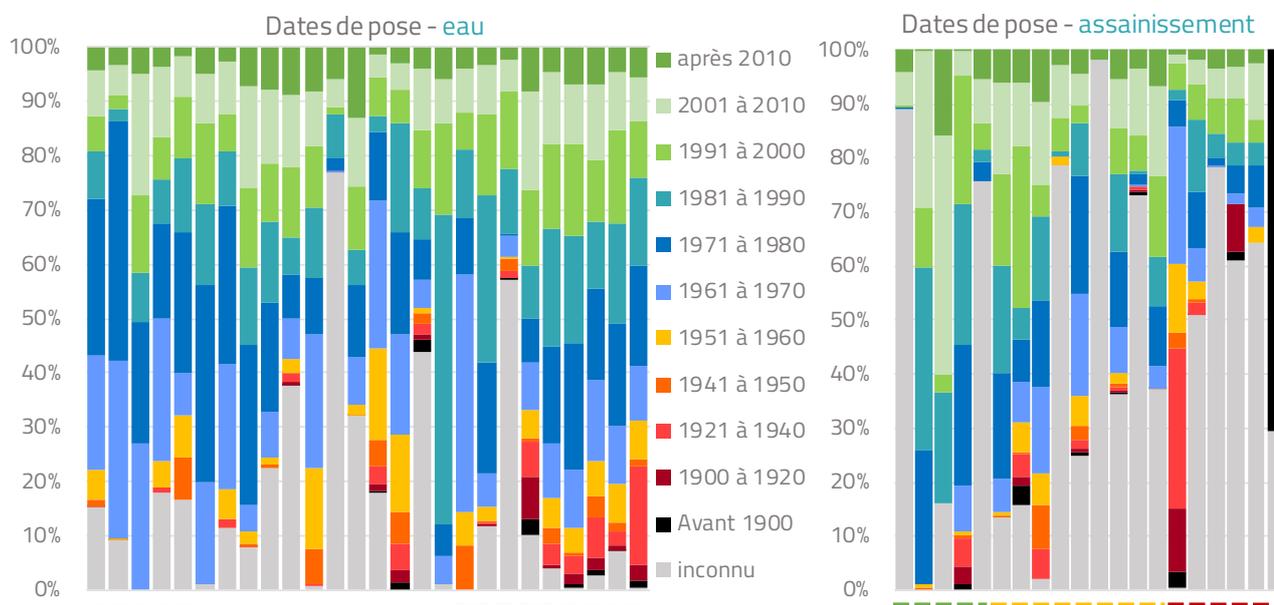
L'indice de connaissance et gestion patrimoniale (ICGP) s'améliore nettement depuis 2013 pour les collectivités qui accusaient un certain retard dans la connaissance de leur réseau (collectivités rurales principalement, les collectivités urbaines semblant avoir une meilleure connaissance de leur réseau, ainsi que des outils SIG plus aboutis).

Quelques collectivités, en particulier en assainissement, sont encore < bloquées > sous le palier des 40 points (connaissance des âges et matériaux du réseau) mais mettent en œuvre des actions de gestion patrimoniale qui ne peuvent être comptabilisées, par définition de l'indicateur. Il s'agit souvent de services ayant récemment étendu leur périmètre en intégrant de petits services ruraux pour lesquels la connaissance du réseau était mauvaise et demeure en cours d'acquisition.

ICGP (/ 120 points)



...en particulier leurs dates de pose



Sur la base d'un pas de temps de dix ans, la majorité des collectivités de l'échantillon dispose désormais d'une **bonne connaissance des périodes de pose de leurs réseaux d'eau potable, mais plus limitée pour leurs réseaux d'assainissement**. Sans surprise, les services ruraux ont les réseaux les plus récents.

Peu de services ont des réseaux très anciens (sauf quelques cas particuliers de collectivités urbaines, en particulier les services d'assainissement dont les réseaux de centre-ville correspondent à des ouvrages d'art anciens mais fonctionnels), bien que les réseaux affectés de dates « inconnues »

correspondent généralement aux réseaux les plus âgés. Les services participants ont ainsi majoritairement des réseaux de moins de 60 ans, âge tout à fait acceptable dans les domaines de l'eau ou de l'assainissement. Par ailleurs, on assiste en général à une ou deux fenêtres temporelles au cours desquelles l'essentiel du réseau a été posé.

Face à ces réseaux d'âge plutôt homogène, différentes politiques sont mises en œuvre par les participants : certains services anticipent dès à présent le renouvellement pour limiter son impact financier dans le temps, d'autres adoptent une stratégie plus curative en

renouvelant les tronçons uniquement en cas de défaillances répétées. Cette démarche curative est plus fréquente sur les réseaux d'assainissement, pour lesquels les modèles de prévisions de défaillances sont peu développés. Leur taux de renouvellement est généralement plus faible. Toutefois, **la période de pose d'un tronçon n'est pas le seul critère de décision conduisant au renouvellement** (conditions de pose, matériaux, sollicitations du réseau, etc.). Par ailleurs les modalités de comptabilisation des < réhabilitations > des réseaux ne sont pas encore (parfaitement) homogènes (chemisage, réparations des réseaux visitables...).

Des taux de renouvellement parfois faibles...

Le taux de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement présenté ci-contre, est moyenné sur la période de participation à la démarche pour chaque service, à partir de chaque valeur annuelle (donc entre 2009 et 2016 selon les participants). Ceci permet de s'affranchir d'un biais que présente l'indicateur réglementaire lorsque le service a intégré de nouveaux périmètres sans l'historique des renouvellements.

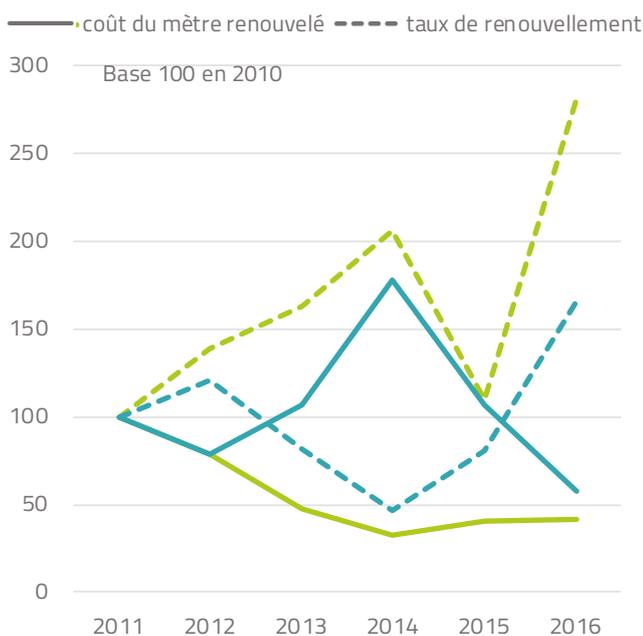
Le taux de renouvellement varie fortement d'un service à l'autre, mais contrairement à ce que laissent entendre les médias, **un taux de renouvellement faible ne signifie pas que la gestion patrimoniale serait insuffisante ou défaillante**. Pour certains services, les objectifs de renouvellement peuvent être relativement bas parce que le réseau est récent et en bon état (c'est le cas de nombre de services ruraux en eau et plus encore en assainissement, expliquant en bonne partie que leurs taux de renouvellement sont en moyenne plus bas), ou parce que les réparations sont jugées, à ce stade, plus efficaces et moins coûteuses que le remplacement.

Tant en eau qu'en assainissement, il est rare de voir se dégager sur les cinq dernières années une tendance significative à la hausse ou à la baisse du taux de renouvellement. Ceci témoigne de la variabilité interannuelle de ce taux, en raison :

- des travaux de voirie (yc réalisation de transport en site propre pour certaines agglomérations) ;
- des extensions de périmètres ;
- des coûts des chantiers au regard des conditions de pose ;
- des priorités d'investissements (sécurisation du réseau, protection de la ressource, mise aux normes des usines).

...qui ne reflètent pas toujours l'effort financier

L'analyse du taux de renouvellement de réseau, et plus particulièrement de son évolution, doit se faire au regard de l'effort financier consenti pour ce renouvellement.



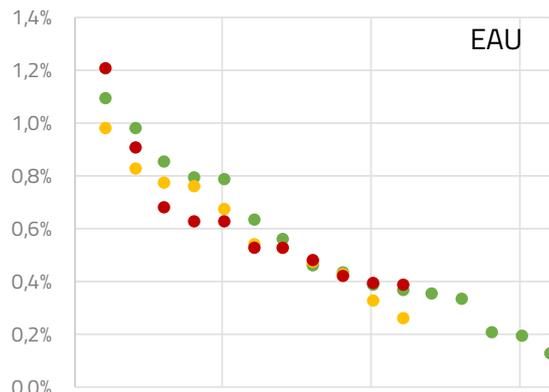
Il faut rappeler que les coûts de renouvellement par mètre dépendent de nombreux facteurs : diamètres, matériaux, nature et encombrement du sous-sol, contraintes de voirie, dispositions transitoires etc. ainsi que le niveau de concurrence des appels d'offres. Par ailleurs, en général, même dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, les enveloppes financières consacrées aux investissements (création & renouvellement) évoluent assez lentement d'une année sur l'autre. Le taux de renouvellement annuel dépend donc significativement :

- Du montant et de la part de l'enveloppe investissement consacrée au renouvellement des réseaux ;
- Des coûts unitaires moyens du renouvellement réalisé dans l'année.

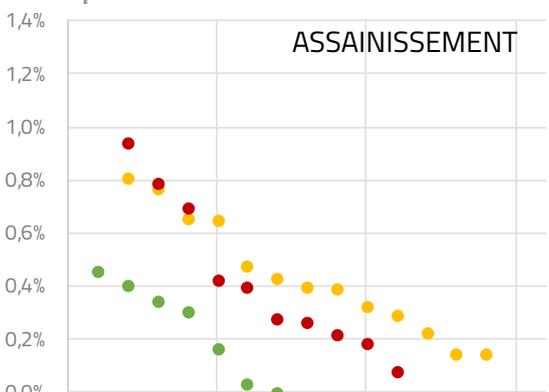
La collectivité en bleu ci-contre illustre ce cas : le taux de renouvellement et le coût au ml présentent des évolutions symétriques : l'effort de renouvellement est constant.

Certaines collectivités (exemple en vert) choisissent d'accroître leur effort de renouvellement : en 2016 le taux de renouvellement a augmenté pour un coût du mètre constant.

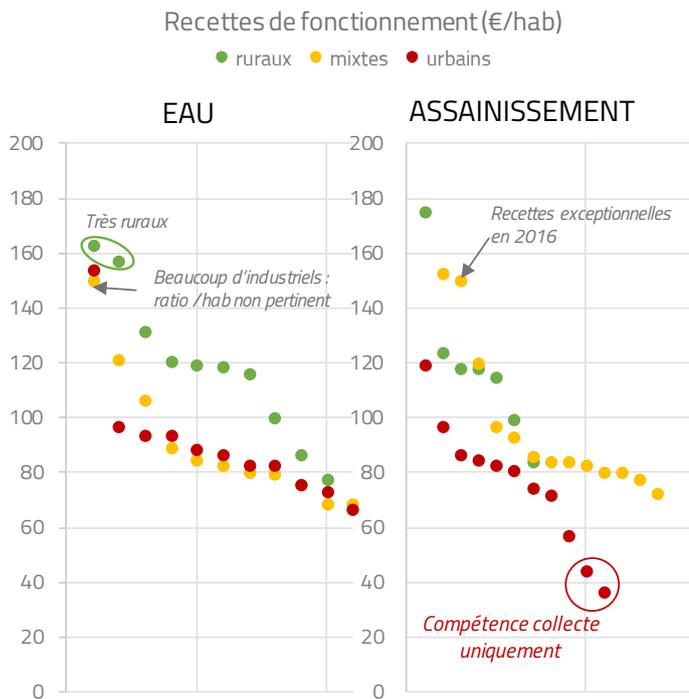
Renouvellement annuel moyen (% réseau)



1 point = 1 collectivité ● ruraux ● mixtes ● urbains



Des recettes par habitant variables...

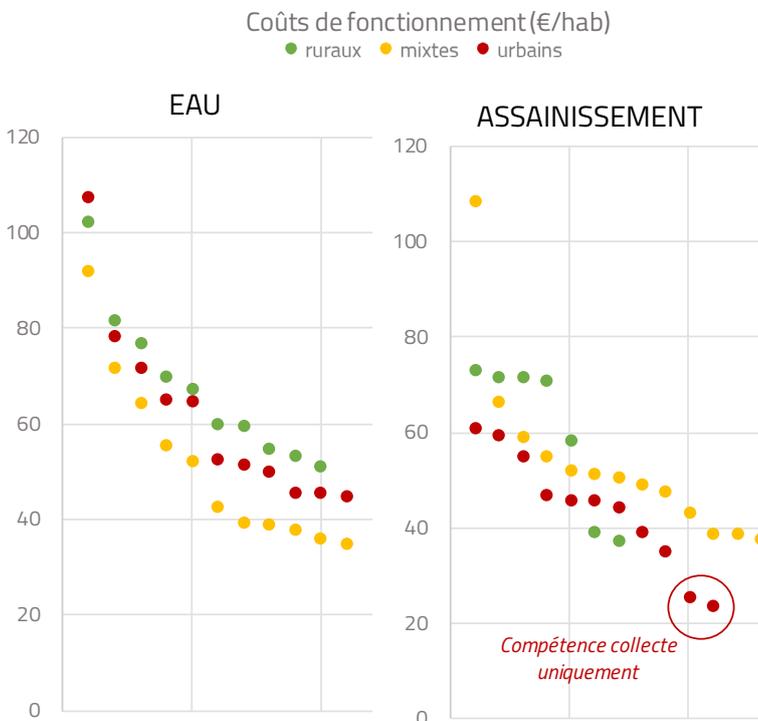


Les recettes de fonctionnement par habitant varient fortement d'un service à l'autre. Pour l'eau potable, ces recettes proviennent à 99,5% des ventes d'eau (domestiques, industrielles et en gros) mais pour l'assainissement d'autres recettes complètent les redevances : les travaux de branchements, la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) et les subventions.

Pour l'eau potable, les recettes moyennes par habitant sont plus élevées pour les services ruraux et des similitudes entre mixtes et urbains apparaissent nettement, hors valeurs extrêmes élevées.

Pour l'assainissement, les collectivités mixtes sont en revanche situées dans une fourchette plus proche des collectivités rurales alors que les services urbains affichent des recettes par habitant plus faibles. Ces recettes permettront d'une part de couvrir les coûts de fonctionnement (ci-dessous) mais également des investissements (cf. page suivante).

... qui couvrent des coûts de fonctionnement...



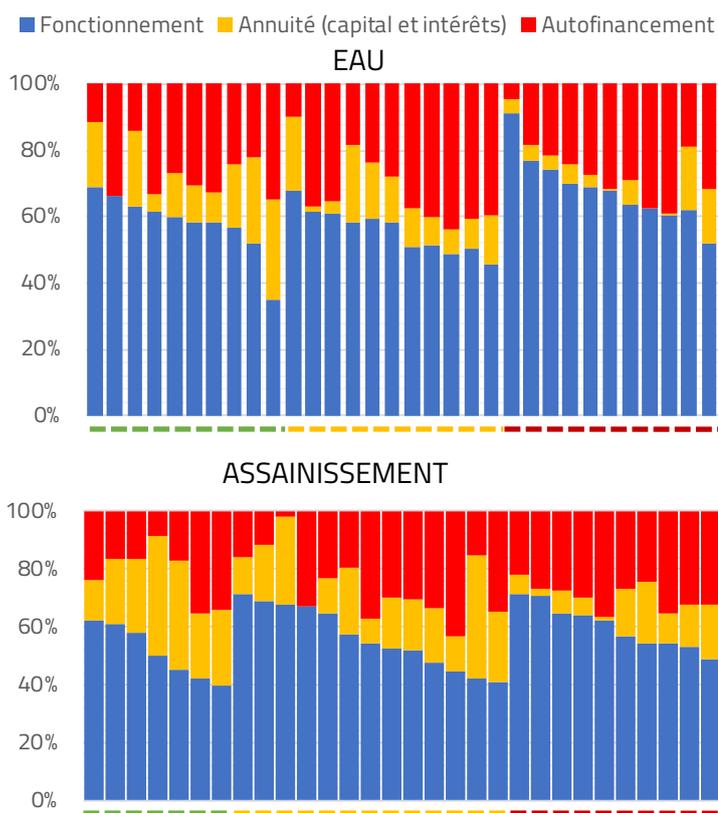
Les coûts de fonctionnement des services par habitant sont très variables. Pour les services d'eau potable, ils s'échelonnent de 35€ à plus de 100€/habitant dépensés par an. Pour les services d'assainissement collectif, la fourchette est un peu plus resserrée (hors Outre-Mer), entre 35 et 75€/habitant.

Cette variabilité **s'explique d'une part par le niveau d'urbanisation du service** : les services (ruraux) ayant les plus faibles densités de population ont les charges par habitant les plus élevées.

En outre pour les collectivités en zone touristique, le ratio par habitant est généralement plus élevé puisqu'il n'intègre pas la population saisonnière. **Mais bien d'autres paramètres influent sur les coûts de fonctionnement** comme la qualité de la ressource (eau potable) et la sensibilité du milieu récepteur (assainissement) qui conditionnent les niveaux de traitement nécessaires, la topographie (et donc l'énergie nécessaire au relevage) mais également le niveau de service proposé à l'utilisateur (existence d'une agence clientèle, outils numériques, décarbonatation,...).

...mais aussi des coûts d'investissement...

Utilisation des recettes de fonctionnement (%)



La part des recettes consacrée à la couverture des charges de fonctionnement est en général inférieure à 70%, tant pour les services d'eau que d'assainissement, mais elle varie du simple au double.

La part restante est dédiée aux investissements, c'est-à-dire au remboursement des emprunts d'une part, et à l'autofinancement (dans l'année ou ultérieurement) des investissements d'autre part. Les services d'assainissement, en particulier les services ruraux, dégagent moins d'autofinancement et financent une plus grande part de leurs investissements par l'endettement (sans doute car ils sont encore significativement engagés dans des travaux d'extension de réseaux ou de mise en conformité de stations d'épuration). **Aucun service ne consacre tout son « potentiel d'investissement » pour rembourser ses emprunts.**

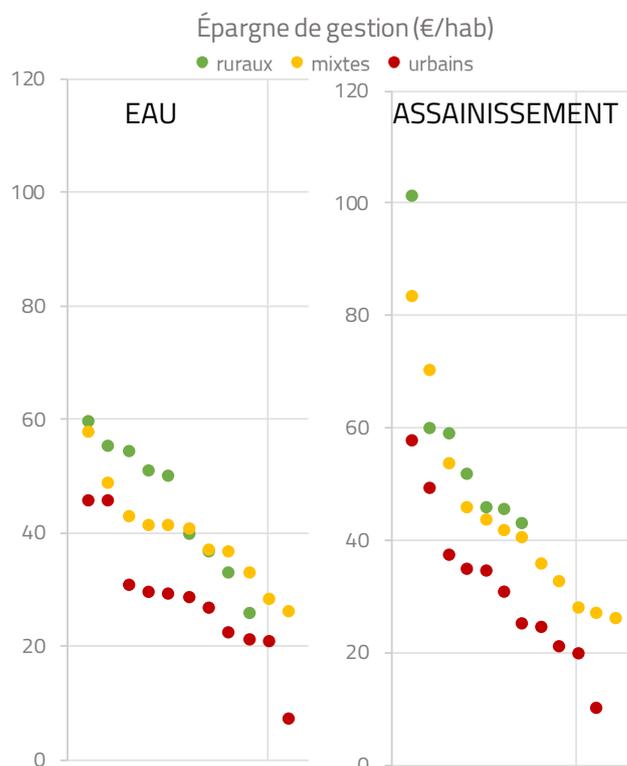
L'arbitrage entre endettement et autofinancement relève essentiellement d'un choix politique : le financement d'un investissement exceptionnel par l'emprunt évite une augmentation subite du prix de l'eau mais a un coût financier et réduit la capacité d'autofinancement future ; l'autofinancement donne davantage de marges de manœuvre mais nécessite d'avoir anticipé la constitution d'une réserve financière pour réaliser les investissements exceptionnels futurs.

Des potentiels d'investissement variables

Le **potentiel annuel d'investissement** est la différence entre les recettes d'exploitation et les charges réelles de fonctionnement : il s'agit du montant disponible pour réaliser des investissements (= épargne de gestion).

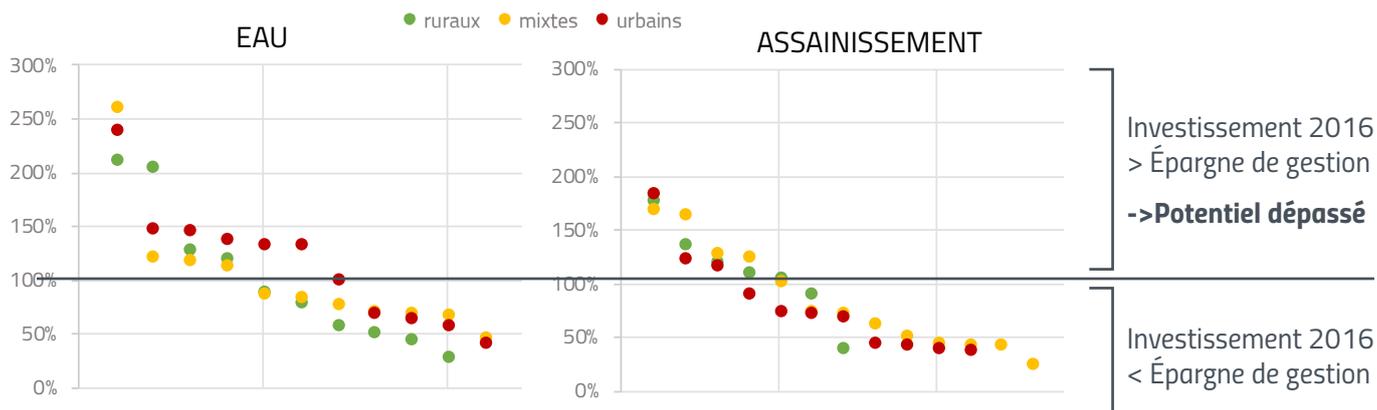
Les collectivités urbaines ont en moyenne un potentiel d'investissement par habitant nettement plus faible que les services mixtes et ruraux, tant en eau qu'en assainissement. D'une part ces collectivités réalisent des économies d'échelle grâce à de fortes densités de population (moins d'infrastructures par habitant), et d'autre part les collectivités les plus rurales font face à des besoins d'investissements importants liés à des extensions et créations de réseau et stations, des dégradations de la ressource en eau en zones agricoles* nécessitant des traitements préventifs et curatifs, ou encore des mises en conformités nécessaires des petites stations d'épuration.

Quel que soit le groupe d'urbanisation, les services d'assainissement disposent de potentiels d'investissement plus élevés que les services d'eau potable : **l'assainissement concentre actuellement les efforts d'investissements des collectivités** pour répondre aux exigences réglementaires croissantes. Toutefois, il sera sans doute nécessaire d'augmenter, à court terme, le potentiel d'investissement des services d'eau au regard des enjeux sanitaires de plus en plus prégnants (révision de la directive cadre sur l'eau en cours).



De lourds investissements...

Ratio : Investissements réalisés / Épargne de gestion (%)

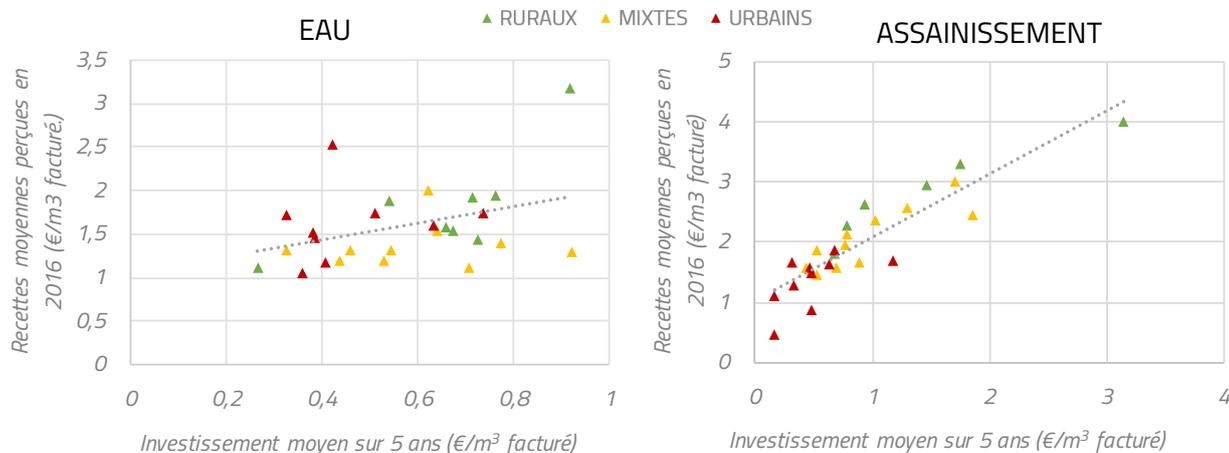


Un taux [investissement réalisé / épargne de gestion] supérieur 100% signifie que le service a dépensé en investissements plus que le montant annuel de l'épargne de gestion : le potentiel d'investissement est dépassé. Cette situation est très fréquente au sein de l'échantillon, en particulier pour les services d'eau potable. Cela peut s'expliquer ponctuellement par

un investissement exceptionnel (alors financé par l'emprunt ou l'utilisation d'excédents antérieurs) non représentatif du montant habituellement dépensé en investissement. En revanche, lorsque cette situation est récurrente, elle dénote d'une inadéquation entre les ressources financières du service (tarif et éventuellement subventions) et son niveau d'investissement.

47% des services d'eau et 42 % des services d'assainissement ont un niveau d'investissement supérieur à leur potentiel annuel d'investissement en 2016 et devront rapidement augmenter leurs tarifs pour maintenir un tel niveau d'investissement

...nécessitant des recettes adaptées



Si **les recettes moyennes par m³** (et donc indirectement le prix) **semblent très corrélées au niveau d'investissement pour les services d'assainissement** (un niveau d'investissement élevé nécessite des recettes élevées) **cela se vérifie beaucoup moins pour l'eau potable.**

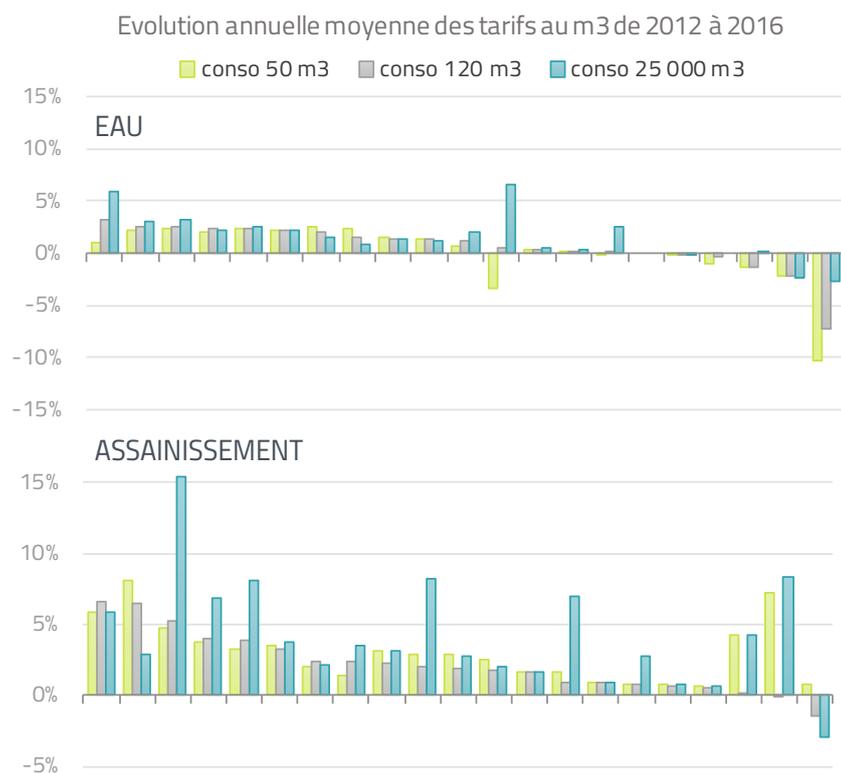
Ces résultats sont en cohérence avec le taux d'utilisation du potentiel d'investissement (cf. ci-dessus) : les investissements des services d'eau potable semblent pour certains déconnectés de leurs niveaux de recettes.

Ceci est en général le signe d'utilisation d'excédents des exercices antérieurs : les services d'eau consomment des réserves financières accumulées par le passé.

Deux évolutions sont donc possibles à terme :

- une baisse des investissements (qui ne semble pas d'actualité) ;
- une hausse des tarifs.

Une tendance à la hausse des tarifs...



Entre 2012 et 2016, 70% des services d'eau potable et 90% des services d'assainissement ont augmenté leur tarif (base 120 m³).

En général, les hausses annuelles moyennes dépassent largement l'inflation (1,7% sur la période entière 2012-2016), en particulier en assainissement. Certains services ont toutefois diminué leurs tarifs : il s'agit généralement de services délégués ayant renégocié leurs contrats de DSP.

Attention, la base de consommation de 120 m³/abonné est une moyenne nationale qui n'est pas nécessairement représentative de la consommation réelle d'un abonné moyen du service, qui dépend de l'individualisation des habitats collectifs, du tissu industriel, ou encore de la localisation.

Ainsi 86% des participants mixtes et urbains facturent plus de 120 m³ en moyenne par abonné et par an, alors que 87% des services ruraux ont des volumes moyens consommés par abonné inférieurs à 120 m³.

...pour répondre aux enjeux des services...

Exigences environnementales et sanitaires

Les réglementations environnementales applicables pour la collecte des eaux usées (et dans une moindre mesure leur traitement) ont été revues par l'arrêté du 21 juillet 2015 : les critères de conformité de ces ouvrages ont été renforcés, notamment pour le temps de pluie et la surveillance des petites STEU. Les services doivent donc assumer des mises en conformités qui s'avèrent en général coûteuses pour les services. L'année 2016 est la première année d'évaluation des conformités au regard de ce nouvel arrêté : plusieurs collectivités de l'échantillon sont désormais classées non conformes et ont dû ou vont devoir engager des investissements lourds.

Difficultés de recouvrement des factures

Dans un contexte social difficile, il semble que l'interdiction des coupures d'eau dans les résidences principales depuis 2013 ait favorisé l'augmentation des impayés ou, au moins, allongé les délais de paiement : deux tiers des services d'eau (qui recouvrent usuellement l'ensemble des factures) participant depuis 2013 ont vu leur taux d'impayés augmenter sur la période 2013 – 2016. La FNCCR s'est engagée dans le suivi de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ainsi que dans le groupe de travail ministériel travaillant à la réduction des impayés.

La diversité des contextes des services de l'échantillon permet d'illustrer l'impact de ces évolutions :

-l'arrêté du 21 juillet 2015 affecte davantage **les services avec des réseaux unitaires ou des petites stations**

-la hausse des impayés affecte surtout **les services dont l'habitat est individuel ou ceux dont l'habitat collectif est individualisé**

Des investissements à intensifier

La **révision de la directive européenne Eau Potable** est en cours : les propositions visent globalement à augmenter tant les paramètres contrôlés que le nombre de contrôles, à considérer avec les mêmes niveaux de priorité les paramètres présentant des risques pour la santé de court, moyen ou long terme, et à limiter toute dérogation suite à une non-conformité (ce qui imposera dans de nombreux cas d'investir immédiatement dans des traitements curatifs au détriment d'actions de plus long terme de reconquête de la qualité de la ressource). Les services d'eau potable risquent d'être fortement impactés, dans un contexte fréquent de dégradation des eaux brutes.

Les **efforts demandés pour renouveler les réseaux** suite à la première séquence des Assises de l'eau de 2018 nécessiteront d'engager rapidement des travaux conséquents, impossibles à supporter dans les conditions actuelles pour la plupart des services, en particulier pour les services de petites tailles dont la capacité d'investissement est généralement faible.

A moyen-long terme d'autres enjeux viendront sans doute s'ajouter et nécessiter de nouveaux investissements : **la gestion des boues** issues des stations d'épuration, les problématiques de **micropolluants**, la **dégradation de la ressource** en qualité et en quantité qui nécessitera d'intensifier les interconnexions, les obligations croissantes en termes de **sûreté et sécurité** des installations d'eau potable,...

La construction de nouvelles infrastructures est souvent synonyme, outre le coût de l'investissement, de nouvelles charges de fonctionnement, en particulier de personnel pour faire fonctionner et entretenir ces infrastructures !

Des ressources financières à restructurer

En raison de la contraction de leurs budgets, une diminution des aides des agences de l'eau aux collectivités est à prévoir dans le cadre de leurs XI^{èmes} programmes. Les collectivités devront donc autofinancer demain des investissements qui étaient hier subventionnés. Si cet autofinancement se traduit par une nécessité d'emprunter, des nouvelles charges financières viendront grever les budgets des services.

Bien que le phénomène semble en phase de stabilisation, les consommations d'eau diminuent années après années, diminuant l'assiette de facturation. A tarif égal, les recettes diminuent donc et les grilles tarifaires sont à réinventer !

Analyser les coûts pour améliorer l'efficience

Face aux enjeux en matière de financement des investissements et à la nécessaire maîtrise des coûts des services d'eau et d'assainissement, la FNCCR développe ses travaux d'analyse comparative pour proposer une analyse plus détaillée des coûts.

L'objectif est d'élaborer une méthode et un référentiel partagés d'analyse des coûts de ces services. Les outils développés, attendus pour fin 2019, se veulent pratiques, simples et rapides à utiliser par toute collectivité quel que soit son mode de gestion.

Ceci permettra à la collectivité, grâce à la comparaison avec d'autres services similaires, de connaître, comprendre et maîtriser ses coûts en fonction de son contexte, d'alimenter ses perspectives financières et de faciliter la construction de ses tarifs.

Créée en 1934, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est une association de type loi de 1901 forte de plus de 800 adhérents.

Elle regroupe des collectivités territoriales et leurs établissements publics chargés de l'organisation et/ou de l'exploitation de certains services publics, regroupés dans trois secteurs d'activité principaux : énergie, cycle de l'eau, numérique.

La FNCCR intervient sur les différentes missions et compétences de ses adhérents en lien avec le petit et le grand cycle de l'eau : eau potable, assainissement collectif et non collectif des eaux usées, gestion des eaux pluviales, GEMAPI, alimentation par le réseau public des point d'eau utilisé pour la défense extérieure contre l'incendie, etc.

Dans ce domaine, ses principales activités consistent à :

- mettre à disposition des adhérents une veille réglementaire et jurisprudentielle sur les sujets en lien avec les services publics liés au cycle de l'eau (aspects juridiques, techniques, institutionnels, financiers, etc.)
- organiser un espace d'information et d'échanges entre les collectivités membres à travers des journées d'études, des formations, des groupes de travail thématique, etc.
- constituer un point d'appui pour les responsables des services publics liés au cycle de l'eau, qui peuvent nous adresser des questions ponctuelles à tout moment ;
- faire entendre le point de vue des collectivités au niveau national et européen auprès des diverses instances et groupes de travail dont est membre la FNCCR.



**SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS**

www.fnccr.asso.fr
www.territoire-energie.com
www.france-eaupublique.fr
www.territoire-numerique.org

Suivez-nous sur twitter :

@fnccr
@energie2007
@chaleur_fnccr
@twitteau
@Eau_publique
@TerrNum_fnccr
@dechets_fnccr